

# Honoraires en CHF - Tarif 2026

Applicable dès 01.01.2026 / Tarif indépendant du tarif applicable par la LAMal

**Yasmine Alexandra Paez - Experte Podologue  
Fondatrice de la Clinique podologique Paez Sàrl**



- Reconnue pour Pratiquer à la Charge de l'AOS - LAMal / RCC : Z520133
- Membre pour 2026 à Organisation Podologie Suisse / [www.ops.swiss](http://www.ops.swiss)

Prestations	Remarques et minutes approximatives	PODOLOGIE
Semelles Sport&Ville sur mesure avec examen clinique : traitement de décharge et/ou de soutien & anticallosités	120' de séance avec remise des semelles le jour même à la fin de la consultation	<b>650,00</b>
Première consultation et suivantes pour les soins	<b>SOIN Stérile = COUPE D'ONGLES &amp; ÉLIMINATION DES CALLOSITÉS</b> 30' de consultation pour un traitement ciblé ou local 60' de consultation pour un traitement complet ou local 90' de consultation pour un traitement complet ou local	<b>84,00</b> <b>140,00</b> <b>200,00</b>
Soins pour suivi : Durée/Timing uniquement vu avec votre podologue	45' de consultation 40' de consultation 15' de consultation	112,00 103,00 <b>55,00</b>
Soin à domicile distance 5km maximum de la Clinique ou distance à discretion	45' + le temps de déplacement en km.	Env. 180,00 à 650,00
Traitement de verrue - virucide	Durant la séance de soin et par application à l'unité / <b>env. 5'</b>	15,00
Onychoplastie (ONP) reconstruction d'un ongle traumatisé ou reconstruction esthétique	30' / en plus d'une séance de soin nécessaire à la pose	100,00
ONP locale	10'	30,00
Orthonyxie passive	10'	30,00
Orthonyxie active	20'	80,00
Orthoplastie sur mesure	15'	40,00
Produit de protection contre la pression Ruck silicone	Durant la séance de soin et par application à l'unité / <b>env. 5'</b>	10,00 à 20,00
Examen clinique (EC) analyses : Empreintes / Morphologie / Stabilité / Asymétrie	45' à 60'	150,00
Paiement sous facture, payable à 10 jours	Tâche administrative & suivi de paiement	10,00

**Urgence : Le tarif en dehors des horaires standards de travail est majoré de 35% sur le tarif ordinaire.**

# Tableau des compétences - Soins des pieds

Yasmine Alexandra Paez

Fondatrice de la Clinique podologique Paez Sàrl



- PME Reconnue pour Pratiquer à la Charge de l'AOS / RCC : Z520133
- Membre pour 2026 à Organisation Podologie Suisse / [www.ops.swiss](http://www.ops.swiss)

Le patient & client	Remarques	PODOLOGIE
Est connu pour être en bonne santé générale	Coupe d'ongle et nettoyage des callosités	Oui
	Soin d'entretien, de confort. Surtout pour faire un Check-up et éviter les risques	Oui
	Présente une gêne mais ce n'est pas vraiment douloureux	Oui
	Si une zone est vraiment douloureuse, cette zone peut-elle être soignée durant la séance ?	Oui

*Pour les soins des pieds à risques tel que :*

Est connu	Diabétique	Oui
Est en traitement	Sous anticoagulant	Oui
Est connu pour être en bonne santé générale et souhaite soigner	Ongle incarné	Oui
	Cor douloureux	Oui
	Douleurs générales aux pieds	Oui

#### **Conditions générales (CG) pour toutes consultations :**

Tous les nouveaux patients-clients sont tenus de remplir un formulaire « Nouveau patient-client ». Lors d'un rendez-vous, ils s'engagent à régler la prestation fournie dans son intégralité à la fin de la consultation soit en espèce, soit par cartes bancaires ou Twint. Les factures BV sont uniquement accordées en cas de prise en charge sous curatelle du patient et la démarche doit être annoncée durant la prise de rendez-vous par le « Nouveau patient-client ». En prenant rendez-vous, les patients-clients s'engagent à modifier ou annuler les rendez-vous dans les délais impartis de 48h minimum à compter de l'heure du rendez-vous agendé, sans quoi la prestation sera facturée dans son intégralité.

Les patients-clients sont informés des CG sur la gestion des données de notre entreprise via le document RGPD disponible sur notre page WEB et par conséquent, en prenant rendez-vous, les patients s'engagent et acceptent les CG de notre entreprise sur notre gestion des données.

Les patients diabétiques, qui souhaitent être suivis chez nous et remboursés par leur assurance de base LAMal, doivent impérativement se présenter à leur première séance de l'année avec l'**ordonnance « Spécifique »** complétée par leur soin, validé par leur médecin qui doit indiquer le diagnostic à choix A/B ou C, apposer son timbre, et encore dater et signer l'ordonnance. Si ces conditions ne sont pas remplies, le patient s'engagent à régler la prestation fournie dans son intégralité à la fin de la consultation soit en espèce, soit par cartes bancaires ou Twint. Pas de BV possible. Merci.